



comment faire pour appeler plusieurs personne à la barre?

Par **dan0493**, le **24/07/2009** à **11:49**

Bonjour,

et un grand merci pour celui ou celle qui acceptera de me répondre...

Suite à ma saisine prud'homale où je me défend seul... j'aimerais appeler à la barre pour appuyer mes preuves écrites des personnes toujours en poste dans la société où j'ai travaillé.

Mais comment en faire la demande et à quelle moment ?

Et j'aimerais que l'on me communique certaines pièces puis je le faire même après la date limite de remise à la partie adverse de mes preuves... où suis obligé de le faire avant ?

Merci beaucoup.

Par **Cornil**, le **26/07/2009** à **15:08**

Bonjour "dan093"

Sur ce forum je n'interviens ,en tant qu'internaute bénévole sans lien avec le site, qu'en réplique ou sur des messages "en rade " depuis plus de 48h...

L'audition de témoins ou sachants à la barre est une décision qui appartient à la formation de jugement. Tu ne peux que la solliciter dans tes conclusions et renouveler oralement cette demande à l'occasion de l'audience de jugement.

Quant à la production de pièces, tu ne peux forcer la partie adverse à le faire sans décision de justice. Même procédure .

Sinon, si c'est vraiment indispensable à ton dossier tu peux essayer avant une requête auprès du 1er président de la cour d'appel, mais je n'en vois pas vraiment l'intérêt si de toute façon tu dois demander une audition de témoins à la barre.

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas

tombée aux oubliettes (merci, c'est facultatif!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)

Par **dan0493**, le **28/07/2009** à **09:50**

merci beaucoup pour tes lumieres...